

CCAS D'ANGOULINS

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE COMMUNAL PLAN CANICULE

Document à retourner en mairie par courriel contact@angoulins.fr ou par courrier :
CCAS – Avenue du Commandant Lisiack – 17690 Angoulins

Dispositif : Canicule ☐ **Date d'inscription :**

Nom et Prénom :

Né(e) le : à

Situation de famille : marié(e) ☐ vie maritale ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf (ve) ☐

Adresse.....

Téléphone

Type de vulnérabilité

Personne de 65 ans et plus ☐ Personne de 60 ans et plus et reconnues inaptes au travail ☐

Personnes handicapées bénéficiaires de l'AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ou d'une pension d'invalidité ☐

Vous bénéficiez de l'intervention d'un service d'aide à domicile

Aide à domicile ☐ Soins à domicile ☐ Aide alimentaire ☐ Autre service ☐ Aucun service ☐

Nom du service

Téléphone :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Aide à domicile							
Soins							
Portage repas							
Autres :							

Vous avez la téléassistance : ☐oui ☐non

Médecin traitant : Nom-Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Personne(s) de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom-Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Précisez le lien (parents/amis/voisins...) :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à, le Signature

Conformément à la loi informatique et libertés et au règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier ou les supprimer en contactant le délégué à la protection des données de la collectivité (contact@angoulins.fr) ou le CCAS d'Angoulins – Avenue du Commandant Lisiack – 17690 ANGOULINS.

Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, de retirer son consentement, de définir le sort de ses données après son décès et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).